

Émile DURKHEIM (1913)

“ Organisations sociales en Afrique orientale ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1913)

“ Organisations sociales en Afrique orientale ”

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1913), « Organisations sociales en Afrique orientale. » Texte extrait de la revue *l'Année sociologique*, n° 12, 1913, pp. 395 à 397. Texte reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions* (pp. 309 à 312). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter, 8.5'' x 11'')

Édition complétée vendredi, le 18 octobre 2002 à Chicoutimi,
Québec.



“ Organisations sociales en Afrique orientale ”

par Émile Durkheim (1913)

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1913), « [Organisations sociales en Afrique orientale](#). » Texte extrait de la revue [l'Année sociologique](#), n° 12, 1913, pp. 395 à 397. Texte reproduit in [Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions](#) (pp. 309 à 312). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Tout comme nous avons fait pour l'étude de leur système religieux, nous réunissons dans un même article les différents peuples dont il est question dans ces trois ouvrages car leur système juridique est étroitement apparenté ¹. Si nous laissons de côté les Akikuyu, c'est que le livre de Mr. et Mrs. Routledge ne contient sur leur organisation sociale que peu de renseignements. Nous les avons donnés, chemin faisant, en analysant la religion de cette tribu.

¹ Guttman Bruno, *Dichten und Denken der Dschagga-Neger*. Leipzig. 1909.
Hollis, The Nandi. Their language and folklore. Oxford, Clarendon Press, 1909.
Hobley C.W., *Ethnology of Akamba and other East African tribes*. Cambridge, University Press, 1910.

Toutes ces sociétés ont ceci de commun qu'elles ont subi l'influence des Masai, mais à des degrés différents. Les Wadschagga sont ceux où cette influence est minimum. Ce sont des Bantous où l'on retrouve certains traits du système bantou : par certains côtés, ils ressemblent aux Baganda.

Ils ne forment pas, comme ces derniers, un seul et même peuple unifié et centralisé, mais un certain nombre de petits États indépendants. A la base de chacun d'eux, nous trouvons les traces d'une ancienne organisation totémique : la population est répartie en clans dont plusieurs portent des noms d'animaux et, dans ce cas, les membres du clan ne peuvent ni tuer l'animal d'après lequel ils sont dénommés ni en consommer la chair ; ils voient en lui un parent. Chaque clan a son chef, mais on ne nous dit pas de quelle manière il est désigné.

Comme chez les Baganda également, au-dessus de ces clans il existe un pouvoir gouvernemental très fort : chaque État a à sa tête un chef (*ein Häuptling*) qu'il serait exagéré d'appeler un roi, mais dont l'autorité est très étendue. C'est le chef qui rend la justice en dernier ressort. Tout le pays lui appartient, terres et gens. C'est lui qui fixe à chacun l'endroit où il doit habiter, le temps des semailles et de la récolte. Si même il faut en croire notre auteur, les mariages ne pourraient se conclure sans son autorisation. Il est si bien maître de la personne de ses sujets que, avant l'arrivée des Allemands, il lui arrivait de les vendre comme esclaves. Il a, d'ailleurs, un caractère religieux : on lui attribue des pouvoirs surhumains ; c'est par son nom que l'on jure ; le tombeau d'un roi est un lieu de refuge inviolable.

Sous cette sorte de roi, il y a, d'ailleurs, des chefs secondaires qui sont préposés à des districts déterminés. Il est à remarquer que le mot qui désignait primitivement ces divisions de la société a fini par signifier dizaine : on ne peut pas ne pas penser aux centaines des sociétés germaniques. Ces sous-chefs sont des hommes influents, et particulièrement considérés dans leur milieu immédiat. Autrefois, ils jouissaient d'une large autonomie ; puis peu à peu ils se sont subordonnés au chef principal. Cette subordination ne semble pas d'ailleurs due à une sorte de contrainte extérieure : elle est voulue par ceux qui la subissent. Les Wadschagga sont d'humeur naturellement monarchique : ils sentent au plus haut point le besoin d'être gouvernés. Un chef faible, incertain, leur paraît être la pire des calamités. On peut donc croire que c'est avec une certaine spontanéité que les clans primitifs se sont soumis au pouvoir central. Le chef a, d'ailleurs, soin d'entretenir le loyalisme de ses subordonnés par de larges libéralités. Il tient table ouverte ; il ne peut rien garder pour lui

de ce qu'il reçoit publiquement. Un chef avare ou économe ne pourrait maintenir son autorité.

Mais ce qui a le plus fortement aidé à cette centralisation, c'est le tempérament guerrier des Wadschagga ; et c'est ici que nous retrouvons l'influence des Masai. Pour pouvoir lutter contre leurs voisins et rivaux, les Wadschagga ont été obligés de se donner une forte organisation militaire. Le courage est la vertu la plus estimée. Dès que l'enfant devient un adolescent, le père s'occupe de l'armer et l'homme ne se sépare de ses armes qu'à la mort. Enfin, le chef est entouré d'une cohorte de jeunes guerriers qui lui sert de garde du corps, qui constitue, en cas de guerre, l'armée de premier choc et qui, en temps de paix, mène une vie assez dérégulée et dissolue. A tous ces points de vue, elle rappelle les sociétés de jeunes guerriers qu'on rencontre chez les Masai.

Chez les Nandi, la ressemblance avec les Masai va jusqu'à une complète identité. A la base, nous trouvons, d'un côté, une organisation en clans totémiques, de l'autre, une organisation militaire par groupes d'âge. Toute la population mâle est divisée en trois classes : les jeunes garçons, les guerriers, les anciens. On entre dans la seconde classe après les cérémonies de la circoncision. Tous les jeunes gens qui ont été circoncis en même temps forment, à l'intérieur de la classe, un groupe spécial ou, comme dit l'auteur, un cycle qui porte un nom spécial, qui a son individualité. Il y a ainsi sept cycles par lesquels passe l'individu à mesure qu'il avance en âge ¹.

À la tête de la société est placé un chef, l'orkoyot, qui est le pendant exact de *l'ol-oiboni* des Masai. Hollis l'appelle un homme-médecine. L'expression est équivoque ; car elle fait penser à un magicien, à un sorcier officiel, alors que, en réalité, il s'agit d'une sorte de saint national, de personnage vénéré, marqué d'un caractère éminemment sacré. Nul ne peut s'approcher de lui avec des armes ; nul ne peut lui adresser la parole le premier, toucher sa tête, etc. Il prophétise l'avenir, fait tomber la pluie, assure la fécondité des femmes et des animaux ; aucune expédition ne peut être faite qu'avec son approbation, etc. C'est de lui que relève toute l'administration du pays. Suivant Hollis, cette institution aurait été directement empruntée aux Masai.

Pour ce qui concerne l'organisation sociale des A-Kamba, les renseignements que nous donne M. Hobley sont trop maigres pour qu'on puisse s'en faire une idée définie. Mais on trouve dans son livre des précisions nouvelles et intéressantes sur les Masai. Il est aujourd'hui certain que, sous l'organisation à base territoriale qui est actuellement prééminente chez ce peuple, il en

¹ Cf. pour l'organisation masai correspondante, *Année sociologique*, 9, p. 332 et ss.

a existé une autre à base de clans totémiques, qui est encore apparente, avec blasons affectés aux différents clans. Il survit même une division en phratries. L'auteur signale une organisation semblable dans d'autres tribus parentes.

Fin de l'article.